Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_061-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 4 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 4 juin à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 29 mai 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Ophélie NOE-LAVAUZELLE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie ZAFRA
Karim CHAFI
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme FIAN à M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme PIRAUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme CHEVALIER Sylvie, Rédacteur Principal 1ère classe

Membres présents.....32
Absente ayant donné mandat de procuration.....01
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 09/06/2020 à 09h06
Réference de l'AR : 002-210201604-20200604-d2020_061-DE

Délibération 2020 - 061

05 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé du Maire, Président de droit, au maximum de 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes représentant les associations familiales, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées et de familles.

Le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à 16 dont 8 élus et à procéder à l'élection de ces membres élus, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, convient-il de procéder à la désignation des membres du Conseil d'Administration, à savoir : 6 sièges pour la liste «Unis pour Chauny», 1 siège pour la liste «Ré-inventons Chauny» et 1 siège pour la liste «Voyons l'avenir ensemble».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Fixe le nombre des membres du Conseil d'Administration à 16 dont 8 élus,

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Procède à la désignation des membres élus :

- Mme Catherine LEFEVRE
- Mme Jennifer CAURE
- Mme Françoise LACAILLE
- M. Steve WATIER
- Mme Catherine LETRILLARD
- Mme Sabine LEDOUX
- Mme Marie-Claude GOSSET
- Mme Brigitte FIAN

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 9/6/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 11 juin 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.